

Activité 25 : Référent «Energie » – Genk

Contexte général du CPAS :

Région : Flandre

Moyens humains pour l'énergie : S'inscrit dans le cadre normal de l'agent chargé de l'énergie.

Moyens de financement pour la prévention : L'agent chargé de la durabilité est payé avec les propres fonds de l'organisation.

Principale activité préventive :

- *Initiative propre du CPAS :* Engagement d'un agent chargé de l'énergie au sein du CPAS, prévention de l'énergie et service d'assistance au sein du CPAS
- *Coopération avec d'autres services :* Entité locale : Duwolim
- *Coopération avec des tiers :*
 - Scans énergétiques via STEBO
 - Centre d'informations Logements à Genk via STEBO
 - Action bon de réduction Infrac – appareils ménagers à faible consommation d'énergie
 - Éco-quartiers

Méthodologie de prévention :

- La prévention est une mission importante du CPAS visée par les maisons communales et entre autres la prévention de la pauvreté énergétique. Des bons de réduction sont distribués dans ce cadre.
- Le CPAS de Genk a un agent chargé de l'énergie.
- Des actions de prévention spécifiques sont prévues dans le cadre de projets de coopération, par exemple STEBO avec les scans énergétiques et la permanence d'information. Le crédit FRGE proposé par DUWOLIN, dont le CPAS de Genk est un des partenaires.

Actions envisagées : Participation à la future campagne d'isolation de la Province du Limbourg.

Description du projet :

Afin de suivre à la lettre les développements dans le domaine des mesures énergétiques et de bien informer les citoyens, le CPAS a engagé un agent chargé de l'énergie. Les citoyens et les assistants sociaux peuvent lui poser des questions concernant l'énergie. Le développement d'actions préventives et la réaction rapide en cas de problèmes ou de changements dans la législation relèvent de ses attributions.

Méthode utilisée pour le projet :

Trois principes sont appliqués dans le cadre d'une fourniture de services de qualité :

1. Continuer à anticiper la hausse des prix de l'énergie et la complexité du marché énergétique. Il est important de respecter la législation et les développements à cet égard. Rechercher de façon proactive les habitants endettés. La Commission consultative locale est un des instruments dans ce contexte.

Activité 25 : Référent «Energie » – Genk

2. Il est non seulement important de résoudre des problèmes d'endettement. Mais il est encore plus important de les empêcher. Des initiatives seront entre autres élaborées pour sensibiliser au contrôle de la consommation d'énergie individuelle (p. ex. scans énergétiques).
3. Le CPAS ne peut mener des actions curatives et préventives qu'avec des partenaires. Il convient d'étendre les possibilités de consommation rationnelle d'énergie à tous, mais avant tout aux personnes démunies. La recherche commune de mesures préventives et structurelles avec les divers partenaires demeurera un défi. La création d'entités locales s'inscrit donc parfaitement dans la politique sociale locale.

Caractéristiques du projet :

Public cible : Les clients du CPAS en premier lieu, puis la population de Genk.

Financement et/ou ressources humaines : Un agent chargé de l'énergie à plein temps.

Nombre de familles/personnes concernées :

Type d'action : Fourniture de services spécialisée.

Spécificité du projet : L'agent chargé de l'énergie est intégré dans le cadre de travail normal du CPAS.

Avantages du projet :

- Possède des connaissances spécifiques.
- Fournit des informations en général correctes et les mêmes services corrects à tous concernant le secteur de l'énergie.
- Respecte en même temps la mission légale du LAC.
- Un projet de coopération a été élaboré avec la société de logements sociaux Nieuw Dak pour empêcher que des personnes ayant un arriéré de loyer à l'égard de la société de logements sociaux Nieuw Dak ne fassent l'objet d'une procédure d'expulsion, voire ne soient expulsées de leur logement ; nous avons appliqué le principe de la commission consultative locale pour la détection anticipée d'arriérés de loyer.
- L'agent chargé de l'énergie effectue également le suivi des scans énergétiques. Infrac, la ville de Genk, Stebo et le CPAS procéderont à 490 scans énergétiques d'ici la fin de 2009.
- Ces scans révèlent, pour divers logements, la nécessité d'engager de gros investissements dans l'infrastructure, d'où des possibilités supplémentaires de créer une Entité locale Duwolim.

Inconvénients/difficultés du projet : L'agent chargé de l'énergie collecte tous les problèmes relatifs à l'énergie. Les autres assistants sociaux font donc parfois abstraction de leur langue pour prendre ces problèmes à cœur.

Reproductibilité du projet : Le CPAS doit disposer de moyens suffisants pour engager quelqu'un ou une équipe pour l'énergie. Cela n'est pas possible dans des CPAS de petite taille.

Conclusion : L'engagement d'un agent chargé de l'énergie garantit l'exécution d'une politique énergétique active.